



CSAL

15 JANVIER 2026

Compte-rendu

1. Approbation des procès-verbaux :

Le PV du 30 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Le vote sur l'approbation des PV des 24 novembre et 5 décembre 2025 est reporté à l'ordre du jour du prochain CSAL.

2. Programmation des travaux du CSAL en 2026 :

La Direction expose le calendrier des thèmes qui seront abordés au cours des CSAL de l'année 2026.

Parmi les sujets qui seront présentés, on retrouve :

- les emplois 2026 (après l'adoption du budget et la présentation au CSAR)
- le rapport social unique de l'année 2025
- le bilan 2024 et le plan de formation professionnelle pour 2025
- le bilan d'étape de la généralisation progressive du traitement par le PNTVA des accréditations des représentants fiscaux des entreprises
- les préparatifs des prochaines élections professionnelles
- le premier bilan du déploiement de la facturation électronique dans l'Oise

S'agissant du bilan de la généralisation du traitement par le PNTVA des accréditations, l'alliance **CFTC-CFD** fait observer qu'un premier bilan devait être présenté au CSAL de l'automne 2025. Afin de disposer d'éléments plus complets, le Président estime plus pertinent de reporter ce point à une date ultérieure et propose de présenter ce point à l'ordre du jour d'un CSAL du 3^e trimestre.

Ces sujets pourront être complétés en fonction de l'actualité.

Ainsi, le CSAL emplois devrait se tenir en mars en fonction de l'actualité et du CSAR.

Le Président recueille les propositions des organisations syndicales sur les sujets qu'elles souhaiteraient voir inscrits aux CSAL en 2026.

Parmi les thèmes évoqués, on retiendra plus particulièrement :

- un bilan des contrôles déontologiques
- une présentation de la mobilisation du dispositif relatif au don de jours de congés

La **CFTC Finances Publiques de l'Oise** a relayé sur son site local un article sur les [dons de jours de congés](#).

3. Questions diverses :

Le Président informe les organisations syndicales que la Direction n'a pas eu connaissance de remontées sur des difficultés particulières suite à l'affiliation auprès d'ALAN et de GMF Vivinter dans le cadre de la PSC obligatoire mise en place depuis le 1^{er} janvier 2026. Les agents qui n'ont pas finalisé leurs démarches auprès de GMF Vivinter ont été affiliés d'office aux garanties socle. Si vous êtes dans cette situation, la **CFTC Finances Publiques** vous rappelle qu'à titre exceptionnel vous bénéficiez d'un délai complémentaire jusqu'au 31 janvier 2026 pour choisir une option ou activer une dispense.

Une candidate a été sélectionnée afin de pourvoir le poste de responsable du Pôle Gestion Publique. Une réponse est attendue quant à sa date de nomination. Le poste de responsable de la division des collectivités locales est également susceptible d'être pourvu prochainement. Enfin, quatre contractuels ont été recrutés fin décembre 2025.

L'alliance **CFTC-CFDT** interroge le président sur le positionnement des inspecteurs stagiaires sur les postes vacants alors même que ces postes sont également ouverts aux cadres titulaires, notamment ceux concernés par d'éventuelles restructurations, qui feraient le choix de postuler.

Sans faire abstraction des nouvelles modalités de recrutement sur candidature et après entretien qui s'appliquent à l'ensemble des agents de catégorie A, le Président répond que cette démarche a été nécessaire pour déterminer la scolarité des agents et par manque de temps pour procéder aux entretiens.

L'alliance **CFTC-CFDT** souligne que la réforme des affectations induit le temps pour l'examen des candidatures et les entretiens. Le manque de temps ne doit pas être préjudiciable aux agents.

L'alliance **CFTC-CFDT** restera vigilante à ce que la procédure de recrutement sur candidature soit respectée.

L'ascenseur de Beauvais est une nouvelle fois indisponible. La Direction est en attente de la visite de l'installateur et du mainteneur.